



D.2021.04.07.10.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Avril 2021

10 – COMMUNICATION**10.2 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association le Printemps de Septembre : Approbation et autorisation de signer la convention C 2021-1010**

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités, et de l'Association Printemps de Septembre pour l'édition 2021 du Printemps de Septembre.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la valorisation du PATRIMOINE ARTISTIQUE de TISSEO COLLECTIVITES et de L'EDITION 2021 DU FESTIVAL LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE, qui se tiendra du 17 septembre au 17 octobre 2021, il a été convenu d'établir un partenariat entre TISSEO COLLECTIVITES et l'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE, organisatrice de la 28^{ème} édition. Il s'agit pour Tisséo Collectivités de valoriser les œuvres d'art contemporain de son réseau de transport.

Engagement des deux parties :

Tisséo Collectivités s'engage à :

- Soutenir Le Printemps de septembre à travers le versement d'une participation financière d'un montant de 15 000 euros H.T.
- Fournir à l'Association Printemps de septembre les éléments (texte, photos, logos etc.) pour la valorisation du patrimoine artistique de Tisséo pour intégration et diffusion dans les supports listés ci-dessous.
- Assurer une annonce sonore dans le métro, diffusée 10 jours avant le début de l'événement
Assurer un affichage sur les écrans embarqués sur les lignes dites Linéo, diffusé 7 jours avant le début de l'événement.
- Assurer une annonce dans l'agenda sur www.tisseo-collectivites.fr.
- Offrir les espaces d'affichage sur les arrières-bus (période d'affichage à définir)
- Offrir la première de couverture dans le magazine *Mobilités* de septembre 2021
- Éditer un ticket collector aux couleurs du Printemps de septembre (distribution septembre-octobre 2021)
- Station Arènes, deux espaces d'affichage *outdoor* pourraient être mis à disposition pour de l'affichage : la salle d'attente et la vitrine de l'ex-local SNCF.

L'Association Printemps de Septembre s'engage à :

- Intégrer une communication pour la valorisation du patrimoine artistique de Tisséo Collectivités sur 2 à 4 pages (selon le format final) du programme gratuit du festival.
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo Collectivités sur tous les documents édités pour le festival : programme gratuit, dossier de presse en ligne, affiches tous formats, invitations à l'inauguration de l'édition, signalétique mise en place dans les 25 lieux du parcours, ainsi que sur son site Internet.
- Mettre à la disposition de Tisséo Collectivités, un quota de 50 invitations pour le vernissage des expositions.
- Promouvoir les actions de Tisséo Collectivités et son patrimoine artistique.
- Proposer dans le cadre de ses actions de médiation, 2 à 3 visites privées dédiées à Tisséo Collectivités d'une sélection d'expositions du Printemps.
- Inclure dans le cadre de ses actions de médiation, la présentation des œuvres du métro lorsque pertinent.
- Restituer une partie du projet participatif *Attention, n'oubliez personne* imaginé par Serge Boulaz sur la ligne A des stations Saint-Cyprien à Basso-Cambo. 70 (soixante-dix) panneaux seront installés sous le nom des stations de métro.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210409-20210407-10-2D-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021

Le Président propose donc au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à signer cette dernière.

.....

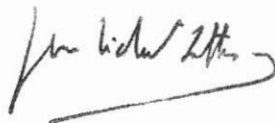
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention n° 2021-1010 avec l'association Printemps de Septembre.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

**CONVENTION DE PARTENARIAT
n°2021-1010**

**ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET
L'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE**

**DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE DE TISSEO
COLLECTIVITES**

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à signer la présente, par délibération du comité syndical du 7 avril 2021.

Ci-après désigné « TISSEO COLLECTIVITES »

ET

L'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE, dont le siège social est situé 2 quai de la Daurade, représentée par Marie-Thérèse Perrin, agissant en qualité de Présidente, dûment habilitée à signer la présente.

Numéro siret :38954784500047

Ci-après dénommée «L'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la valorisation du PATRIMOINE ARTISTIQUE de TISSEO COLLECTIVITES et dans le cadre DE L'EDITION 2021 du FESTIVAL LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE, qui se tiendra du 17 septembre au 17 octobre 2021, il a été convenu d'établir un partenariat entre TISSEO COLLECTIVITES et L'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE, organisatrice de sa 28^{ème} édition.

Ce projet de partenariat s'insère dans le cadre plus général de la valorisation du Patrimoine Artistique de Tisséo Collectivités, à travers une action ciblée sur un événement majeur centré sur l'art contemporain à Toulouse.

La participation de Tisséo-Collectivités dans ce dispositif lui permet de valoriser les œuvres d'art contemporain de son réseau de transport. Il s'agit pour Tisséo Collectivités d'affirmer son engagement en faveur de l'art contemporain en consolidant ses liens avec Le Printemps de septembre devenu un événement institutionnel toulousain ayant un rayonnement au niveau régional, national et international.

Dans le cas où l'édition 2021 du Printemps de Septembre serait annulée pour raison sanitaire, la présente convention serait, de fait, caduque.

Dans le cas où le programme de l'édition 2021 du Printemps de Septembre se trouverait modifié pour raison sanitaire, un avenant à la présente convention sera signé entre les parties .

De même, dans le cas où le festival viendrait à être reporté pour raison sanitaire, il conviendra d'établir une nouvelle convention fixant les nouvelles modalités du partenariat.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210409-20210407-10-2D-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités et de l'Association Printemps de septembre.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

2-1 Engagements de Tisséo Collectivités :

Tisséo-Collectivités s'engage à :

- Soutenir Le Printemps de septembre à travers le versement d'une participation financière d'un montant de 15 000 euros H.T.
- Fournir à l'Association Printemps de septembre les éléments (texte, photos, logos etc.) pour la valorisation du patrimoine artistique de Tisséo pour intégration et diffusion dans les supports listés ci-dessous.
- Assurer une annonce sonore dans le métro, diffusée 10 jours avant le début de l'événement
Assurer un affichage sur les écrans embarqués sur les lignes dites Linéo, diffusé 7 jours avant le début de l'événement.
- Assurer une annonce dans l'agenda sur www.tisseo-collectivites.fr.
- Offrir les espaces d'affichage sur les arrières-bus (période d'affichage à définir).
- Offrir la première de couverture dans le magazine *Mobilités* de septembre 2021.
- Éditer un ticket collector aux couleurs du Printemps de septembre (distribution septembre-octobre 2021).
- Station Arènes, deux espaces d'affichage *outdoor* pourraient être mis à disposition pour de l'affichage : la salle d'attente et la vitrine de l'ex-local SNCF.

2-2 Engagements de l'association Printemps de Septembre :

L'Association Printemps de septembre s'engage à :

- Intégrer une communication pour la valorisation du patrimoine artistique de Tisséo Collectivités sur 2 à 4 pages (selon le format final) du programme gratuit du festival.
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo Collectivités sur tous les documents édités pour le festival : programme gratuit, dossier de presse en ligne, affiches tous formats, invitations à l'inauguration de l'édition, signalétique mise en place dans les 25 lieux du parcours, ainsi que sur son site Internet.
- Mettre à la disposition de Tisséo Collectivités, un quota de 50 invitations pour le vernissage des expositions.
- Promouvoir les actions de Tisséo Collectivités et son patrimoine artistique.
- Proposer dans le cadre de ses actions de médiation, 2 à 3 visites privées dédiées à Tisséo-Collectivités d'une sélection d'expositions du Printemps.
- Inclure dans le cadre de ses actions de médiation, la présentation des œuvres du métro lorsque pertinent.
- Restituer une partie du projet participatif *Attention, n'oubliez personne* imaginé par Serge Boulaz sur la ligne A des stations Saint-Cyprien à Basso-Cambo. 70 (soixante-dix) panneaux seront installés sous le nom des stations de métro.

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation des manifestations précitées ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin à l'issue du Printemps de Septembre 2021.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre.

ARTICLE 6 – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour TISSEO-COLLECTIVITES

Le Président,

Jean-Michel LATTES

**Pour L'Association Printemps
de Septembre**

La Présidente,

Marie-Thérèse PERRIN